

Image not found or type unknown



LOI CHATEL pour ASSURANCE DECENNALE

Par **vigni**, le **19/12/2008** à **08:54**

Madame, Monsieur,

Artisan couvreur, j'ai souscrit une décennale à la Maaf, j'ai appris que je pouvais résilier mon assurance à partir de la loi Chatel suivant les conditions. La MAAF m'écrit que mon contrat d'assurance ne rentre pas dans ces conditions.

Je voulais résilier la décennale multirisques professionnels, et l'assurance santé de ma fille qui n'est plus à la maison. Quels sont mes droits de recours ?

Merci